

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
COMPTE RENDU Séance du 15 mai 2019
Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 7 mai 2019

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Mesdames Charline MONNET, Myriam BLANZAT, Monsieur Jean-François BOIRIE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Dominique SERRE, Mesdames Clotilde GUILLOTIN, Lise-Ophélie CHARVILLAT, Messieurs Fabien RUGGIRELLO, Mickaël LAGIER, Patrick CHAVAROT.

Excusés : Monsieur André BELVERGE, Mesdames Claire VAN DER HEYDEN, Lydia VANNUCCI

Procurations : Monsieur André BELVERGE à Monsieur Dominique SERRE, Madame Lydia VANNUCCI à Monsieur Patrick CHAVAROT.

Secrétaire de Séance : Madame Charline MONNET

La séance est ouverte à 20h00 selon l'ordre du jour, par Monsieur le Maire

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 20 mars 2019, il est adopté à l'unanimité.

2- PRESENTATION DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire nous fait part de la démission de Thierry CHANY adjoint au maire. Il souhaite la bienvenue à Mickaël LAGIER.

3 - DELIB N° D01-150519 PLUH ARRETE DE BILLOM COMMUNAUTE- AVIS

VU les articles L132-9 et L153-16 du code de l'urbanisme ;

VU les délibérations n°02-140617 sur les orientations du PADD dans le cadre du PLUI et n°01-141118 PADD n°2 débat PLUH Billom communauté du conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel actant la tenue d'un débat sur le PADD du projet de Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) de Billom Communauté ;

VU la délibération n°112 du conseil communautaire de Billom Communauté du 17/12/2018 tirant le bilan de la concertation de la procédure de PLUH ;

VU la délibération n°14 du conseil communautaire de Billom Communauté du 25/02/2019 complétant le bilan de la concertation et arrêtant le PLUH.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUH communautaire, le projet arrêté est soumis à l'avis des communes membres de l'EPCI avant enquête publique. Le PLUH a été arrêté par le conseil communautaire de Billom Communauté en date du 25/02/2019. Les communes ont 3 mois pour donner leur avis sur le projet et transmettre leurs éventuels compléments ou observations.

Monsieur le Maire présente le contenu du dossier d'arrêt du PLUH :

Pièces	secteur A Val-d'Allier Vallée- du-Jauron 11 communes	secteur B Billom 1 commune	secteur C Contreforts-du- Livradois 13 communes
1	1.1 Résumé non technique 1.2 Rapport de présentation : diagnostic 1.3 Rapport de présentation : EIE, partie 1 1.4 Rapport de présentation : EIE, partie 2 1.5 Rapport de présentation : justification, mesures, incidences et indicateurs		

2	Projet d'Aménagement et de Développement Durables		
3	Programme d'Orientations et d'Actions Habitat		
4	Orientations d'Aménagement et de Programmation Mobilités		
5	5.A OAP sectorielles	5.B OAP sectorielles	5.C OAP sectorielles
6	6.A Règlement graphique plan 1	6.B Règlement graphique plan 1	6.C Règlement graphique plan 1
7	7.A Règlement graphique plan 2	7.B Règlement graphique plan 2	7.C Règlement graphique plan 2
8	8.A 6 cartes thématiques commerces de proximité (Mur-sur-Allier, Pérignat-sur-Allier, Vertaizon, Espirat) et alignement (Mezel)	8.B 4 cartes thématiques mixité fonctionnelle, mixité sociale, hauteur, biodiversité	8.C 1 carte thématique commerce de proximité (Saint-Dier-d'Auvergne)
9	9.A Règlement écrit	9.B Règlement écrit	9.C Règlement écrit
10	Annexes		

Après cet exposé, Monsieur le Maire propose de lister les observations et/ou demandes de compléments,

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal n'émet pas d'observation ni de demande de complément pendant le débat sur le projet de PLUH de Billom Communauté. Le conseil municipal à 12 voix pour et 2 abstentions émet un avis favorable sur le projet de PLUH de Billom Communauté.

La présente délibération :

- sera transmise au Président de Billom Communauté et à la Préfète de Département et fera l'objet d'un affichage en mairie.

4- DELIB N°D02-150519 ADDUCTION EAU POTABLE SUR LA COMMUNE Sortie du SIVOM de l'Albaret

Myriam BLANZAT, adjointe nous rappelle que six communes membres du SIVOM de l'Albaret, parmi lesquelles celle de Saint-Julien-de-Coppel, avaient transféré leur compétence eau au syndicat.

Parmi ces six communes, cinq ont ensuite transféré cette compétence à la communauté de communes Mond'Arverne le 1^{er} janvier 2018 entraînant la reprise de cette compétence au SIVOM, pour ce qui les concerne.

St-Julien-de-Coppel est la seule commune qui ne fait pas partie de cette communauté de communes ; le SIVOM de l'Albaret ne peut gérer l'eau potable d'une seule commune.

En conséquence, pour permettre la continuité de la distribution de l'eau, il nous faut délibérer sur la reprise de la compétence eau au SIVOM de l'Albaret et l'adhésion à un nouveau syndicat de distribution de l'eau.

Elle explique que le syndicat de l'Albaret doit donner son accord ainsi que chaque commune adhérente sur la reprise de cette compétence au syndicat de l'Albaret par notre commune. Des discussions et des négociations sont en cours pour la reprise des réseaux, le partage de la dette et la continuité du contrat avec Suez, les percepteurs et les élus des collectivités.

Il est précisé que la commune reste membre du SIVOM au titre des autres compétences qu'elle

lui a transférées.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour :

- la sortie du SIVOM de l'Albaret au 31 décembre 2019 et charge le maire de faire les démarches nécessaires auprès du syndicat

5- DELIB N° D03-15052019 ADDUCTION EAU POTABLE SUR LA COMMUNE Adhésion au SIAEP

Myriam BLANZAT, adjointe nous fait part que pour permettre la continuité de la distribution de l'eau aux habitants de la commune, il nous faut délibérer à la fois sur l'adhésion de la commune de Saint-Julien-de-Coppel à un nouveau syndicat de distribution de l'eau sur la sortie du SIVOM de l'Albaret au titre de cette compétence.

Elle nous rappelle la délibération D01-241018 qui valide l'adhésion de la commune au **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Basse Limagne**.

Elle nous explique que le comité syndical et chaque le commune adhérente au **SIAEP de Basse Limagne** doivent se prononcer sur l'entrée de St-Julien-de-Coppel dans ce nouveau syndicat.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour :

- l'adhésion au SIAEP de Basse Limagne à compter du 1^{er} janvier 2020 sous réserve d'avoir obtenu préalablement son retrait du SIVOM de l'Albaret au titre de cette compétence et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires auprès du syndicat.

6 - DEMISSION D'UN ADOINTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DESIGNATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS AUX COMMISSIONS

Monsieur le Maire nous informe de la démission de Thierry CHANY Adjoint. Mickaël LAGIER, dernier de la liste, a accepté de se joindre à nous en tant que conseiller municipal.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour siéger dans les commissions suivantes :

- Correspondant défense : Jean-François BOIRIE
- Commission Assainissement : Monique FAURE
- Commission Communale des Impôts Directs : Dominique SERRE
- Commission d'Appels d'Offres : Charline MONNET
- Commission Personnel : Monique FAURE.

7- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) – REUNION PUBLIQUE A CONTOURNAT LE 23 mai

Myriam BLANZAT fait part à l'assemblée que la Communauté de communes de Billom Communauté engage aujourd'hui un grand programme de développement durable : « **un Plan climat Air Energie Territorial** ». Ce programme structurant doit permettre de construire l'avenir du territoire au regard des nouvelles opportunités (créations d'emplois, énergies renouvelables...) et menaces que posent le changement climatique et l'utilisation des énergies fossiles (carburant, fioul, gaz...)

Un document intercommunal présente le diagnostic du territoire, permettant de dégager les grands enjeux de développement à venir pour l'habitat, le logement, le transport et la mobilité, l'agriculture et l'alimentation et enfin la vie économique.

Ce diagnostic sera ensuite partagé avec tous les acteurs. Les contributions de chacun permettront aux élus communautaires de discuter des objectifs stratégiques à atteindre en termes de production d'énergie renouvelable, de réduction de consommations d'énergie, de mobilité, d'amélioration de la qualité de l'air etc...

A ce titre, **une réunion publique aura lieu le jeudi 23 mai à 18h30 à la salle Priestley de Contournat.**

A l'issue du recueil des propositions, un plan d'action sera alors co-construit avec tous les acteurs mobilisés précédemment afin de remplir ces objectifs.

Au-delà de l'obligation réglementaire ou des objectifs techniques, il s'agit surtout de faire bouger les lignes au sein du territoire car le Plan Climat représente l'opportunité d'irriguer le développement économique et social du territoire et de préserver un cadre de vie apprécié par tous malgré l'augmentation des prix de l'énergie et l'impact du changement climatique.

8- ADRESSAGE POSTALE - AVANCEMENT

Charline MONNET et Jean-François BOIRIE nous font part de leur travail sur le projet d'adressage. Ils ont fait le tour des hameaux de la commune sauf La Rouveyre, les Antoinnes, les Couleaux, Coppel et les Coins pour répertorier les voies de la commune. Ce sera fait semaine prochaine.

Ils ont reconsidéré dans un premier temps les voies du bourg et de Contournat pour compléter la liste des rues. Ensuite, ils ont visité tous les hameaux de la commune. En rencontrant les habitants ils les ont fait participer au projet et ont présenté les circuits à la poste. Les services de la Poste ont donné leur accord sauf exception sur l'ensemble de leurs propositions.

Une réunion publique aura lieu le 25 juin à 19 heures à la salle des fêtes pour présenter le projet aux habitants et leur demander leur implication à la recherche des noms de rues de tous les villages de la commune. Nous comptons sur les coppelloises et coppellois.

9- DELIB N° D04-150519 SERVICES PERISCOLAIRES TARIFS

Charline MONNET, Adjointe rappelle que suite au retour de la semaine des 4 jours en septembre dernier, les Temps d'Activités Périscolaires ont été supprimés.

Cependant, à la demande des parents d'élèves, il a été décidé de mettre en place l'étude surveillée dispensée par des bénévoles.

Les tarifs de l'étude surveillée sont appliqués en respectant le quotient familial comme indiqué dans le tableau ci-dessous ; ceux-ci sont calqués sur les coûts garderie.

Quotient familial	Garderie 1/2h	Cantine	Etude surveillée 1h
QF1 de 0 à 600€	0.25	3.30	0.50
QF2 de 601 à 700€	0.30	3.40	0.60
QF3 de 701 à 900€	0.40	3.60	0.80
PLEIN TARIF > à 901€	0.45	3.80	0.90
Adultes enseignants		4.00	
Personnel municipal		3.50	
Intervenant extérieur		5.00	

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs ci-dessus.

10- DELIB N° D05-150519- PERSONNEL CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

En application de l'article 3 – 1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe 1^{er} échelon, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 6 mai 2019 au 18 juin 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **7.55 heures annualisées**.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

11- DELIB N°D06-150519 PERSONNEL : DELIB N° D06-150519 PERSONNEL CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Madame Myriam BLANZAT, adjointe, expose qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent pour faire face à l'absence de l'agent contractuel, du 20 juin 2019 au 7 juillet 2019.

En application de l'article 3 – 1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la

Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe 1^{er} échelon, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 20 juin 2019 au 07 juillet 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **8.59 heures annualisées**.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Préparation bulletin « Saint-Julien infos » de juillet

Monsieur le Maire et Myriam BLANZAT demandent aux conseillers municipaux de préparer leurs articles pour la parution du prochain bulletin qui aura lieu début juillet.

Ils en feront part aux associations de la commune pour la publication de leurs articles.

Elections européennes du 26 mai – planning des permanences

Suite à sa demande, Monsieur le Maire rappelle le tableau des permanences de chacun en ce qui le concerne.

Personnel communal

Une information sera faite auprès du personnel sur le compte épargne temps. Les règles sur les congés annuels seront précisées. Une concertation entre les agents pour une égalité de distribution des congés sera souhaitable.

Scierie AUZANCE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la scierie concernant l'abattage et le débardage des peupliers à la Rouveyre. Ils ont été vendus à raison de 15€ le mètre cube au réel.

Apéro-concert – commission loisirs associations

Samedi 14 septembre vers 20h aura lieu un apéro-concert pour faire fonctionner la licence IV. A cette occasion, la soirée sera animée par le duo « les torsés nus ». Un répertoire 100% français, 100% rock et variétés.

Calendrier des fêtes

Comme l'année dernière, le calendrier des fêtes s'établira le 14 septembre 2019 en mairie à 18h30 avant le concert.

Jumelage Frisange-St-Julien-de-Coppel

Arrivée des Frisangeois vendredi 14 juin dans la soirée. Un groupe de cyclistes frisangeois et un groupe de Saint-Julien-de-Coppel prendront la route direction Frisange le samedi 15 juin. En sept étapes les cyclistes rejoindront Frisange et seront présents pour les cérémonies de leur fête nationale.

Terrains à la Rouveyre

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour se prononcer sur deux questions :

- La commune doit-elle procéder à la location des terrains de la Rouveyre à d'autres personnes qu'à des agriculteurs 13 voix pour 1 contre.
- Veut-on imposer de le laisser en prês ou en maraichage ? Oui à l'unanimité

Questions du Public

Chêne remarquable à Contournat

Un habitant de Contournat a fait connaître à l'assemblée que dans sa propriété existait un chêne remarquable classé de 500 à 600 ans qu'il est prêt à faire visiter moyennant un tracé permettant de voir cet arbre sans pénétrer dans sa propriété (mise en place d'écrêteaux). Il a dégagé cet arbre pour pouvoir le contempler.

Ce sont des Chênes qui bordent le bois de la Comté. Il y en a un aussi à la Vaure, à Gauthier, à l'étang de la fabrique vers la Chaux Montgros.

Il serait possible de faire une action avec l'église de Contournat et un lien avec ce chêne pour la journée du patrimoine en septembre prochain.

Question sur l'état de catastrophe naturelle

Avons-nous des nouvelles sur l'état de catastrophe naturelle déposé par certains habitants concernant des avaries de sécheresse car il y a un délai de dix jours pour faire la demande auprès des assurances. Pas de nouvelles pour l'instant mais la mairie le fera connaître et informera les intéressé(e)s dès que seront connus les résultats.

Prochaines réunions du conseil municipal : le mercredi 12 juin et mercredi 3 juillet

Fin de la séance à 22 h 30